

**Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Georges Queloz et Alexis Barbey: «Parquer à Genève: vœu pieux ou besoin réalisable?»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 12 octobre 2005)

*MOTION*

Considérant:

- la majorité particulièrement faible du Conseil municipal ayant refusé la motion M-502 intitulée: «J'habite à Genève, je parque à Genève»;
- la disparition progressive du nombre de places de parcage automobile autorisées en surface en ville de Genève;
- la volonté politique majoritaire des autorités exécutives genevoises de favoriser le transfert modal des moyens de transport en ville de Genève;
- la même volonté politique genevoise de favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers (premier plan financier d'investissement 2004-2015 – II. Options politiques – 1. Options de base – 4. Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers);
- l'évidente faculté de tout citoyen genevois de renoncer à utiliser son véhicule tout en conservant la libre détention de celui-ci et, ce faisant, la nécessité de lui trouver une place autorisée de parcage,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de concrétiser l'option de base qu'il a lui-même présentée au sein du premier plan financier d'investissement 2004-2015, tendant à favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers.